

Fête des nations à l'église Saint-Bernard-de-la-Chapelle, à Paris, le 29 janvier 2006.



Corinne Mercier / Cifric

Les migrants, une richesse pour l'Église

Immigration. Plutôt que de se focaliser sur la dimension parfois tragique de la mobilité humaine qu'elle accompagne à travers ses services de la pastorale des migrants et ses organismes caritatifs, l'Église y voit d'abord une richesse pour elle-même et pour les pays d'accueil.

Samedi 20 octobre, Cyril, originaire du Togo, est ordonné diacre pour le diocèse de Lille. Un signe tangible de l'apport des communautés d'origine étrangère à l'Église qui est en France. Le signe également que ces communautés, avec leur potentiel de générosité et de créativité, sont désormais « d'ici ».

Les vagues d'immigrations successives déposent, les unes après les autres, sur nos plages et pavés, des personnes issues de communautés chrétiennes qui ont chacune leur charisme propre. « Elles enrichissent le

corps mystique du Christ qu'est l'Église universelle », se plaît à souligner le P. Gérard De Riemaeker, directeur de la pastorale des migrants du diocèse de Lille.

À travers les diocèses, et selon leurs possibilités, les services de la pastorale des migrants s'efforcent d'être présents dans quatre domaines : le service des communautés catholiques issues de l'émigration, le service de la fraternité et de la solidarité, le service de la rencontre interculturelle et interreligieuse, et la formation des acteurs ecclésiaux à la démarche vers l'autre.

Le service des communautés catholiques issues de l'émigration encourage les communautés à célébrer l'Eucharistie entre elles, ne serait-ce qu'une fois par mois. Il incite aussi les paroisses à faire une place à chacune d'elles dans l'organisation de leur vie paroissiale. Il encourage, enfin, les chrétiens de ces communautés à prendre des responsabilités dans l'Église locale. Passer du « pour » à « avec » est capital. La présence de ces chrétiens dans les conseils pastoraux de secteur, dans les équipes d'animation paroissiale ou le catéchuménat des adultes devient ainsi plus

ou moins fréquente, selon les diocèses et les paroisses.

Solidarité à l'égard de ceux qui sont en difficulté

Dans de nombreux diocèses, le service de la solidarité et de la fraternité de la pastorale des migrants travaille en collaboration avec le Secours catholique, la Mission ouvrière, le CCFD et la Cimade pour être plus efficace dans l'accompagnement social des « primo-arrivants » sans papiers ou en recherche d'hébergement d'urgence, ce qui engage parfois l'Église sur un terrain conflic-

3 questions à

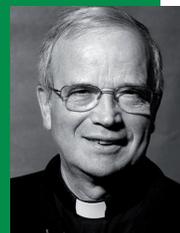
Mgr Olivier de Berranger

Évêque de Saint-Denis et président de la Commission épiscopale pour la mission universelle de l'Église

« L'État a le devoir de promouvoir la famille »

QUELLE EST LA LÉGITIMITÉ DE L'ÉGLISE À PRENDRE POSITION DANS LE DÉBAT SUR L'IMMIGRATION ?

L'Église est « experte en humanité » (Paul VI). À ce titre, elle a constitué une doctrine sociale organique, fondée sur l'anthropologie chrétienne et reconnue dans les instances internationales comme une référence qui fait autorité du seul point de vue de la raison. Il n'est donc pas incongru que, même en contexte de laïcité, l'Église exprime son point de vue dans un débat national sur l'immigration. Elle le fait de trois façons : par le rappel des principes, par l'action des chrétiens au sein du monde associatif et politique, par le vote en conscience des parlementaires qui se reconnaissent dans cette doctrine. Au cours du débat récent, nous avons constaté que notre prise de position sans ambiguïté, en convergence avec la Fédération protestante de France, a pesé moralement pour le discernement du législateur.



Alain Elorza / Cifric

LE DROIT DE VIVRE EN FAMILLE N'EST-IL PAS UN DROIT NATUREL ?

Le droit constitutionnel, en France, reconnaît aux ressortissants étrangers le droit de mener une vie familiale normale. Ce droit comporte la faculté de faire venir leurs conjoints et leurs enfants mineurs. Les seules restrictions admises se rapportent à la sauvegarde de l'ordre public et à la protection de la santé publique (Conseil constitutionnel, décision du 13 août 1993, n. 70). Quant à la question du droit naturel, il est important de rappeler aujourd'hui que la communauté familiale, « lieu de rencontre de plusieurs générations qui s'aident mutuellement à acquérir une sagesse plus étendue et à harmoniser les droits des personnes avec les autres exigences de la vie sociale, constitue le fondement de la société » (Gaudium et spes, 52, n. 2). Déjà Édith Stein, dans son ouvrage *De l'État* (1925), tout en soulignant le caractère souverain de la communauté étatique, comme « sujet qui s'impose à l'arbitraire des individus », montrait que « l'État n'est pas ancré dans l'âme des personnes qui relèvent de lui ». L'État a donc le devoir de promouvoir la famille par toutes les garanties du droit positif.

QUE PENSER DES STAGES DE FRANÇAIS DANS LES PAYS D'ORIGINE INSCRITS DANS LE PROJET DE LOI ?

Dans notre déclaration du 1^{er} octobre, nous avons exprimé clairement le souhait que les immigrés puissent bénéficier d'un apprentissage de la langue dans le pays d'accueil.

Propos recueillis par Patrick de Sagazan

tuel. Il s'agit donc de dégager une pédagogie chrétienne du « vivre ensemble ».

Dans ce but, chaque année, des temps de prière, d'écoute, de partage sont organisés dans des paroisses, réunissant des chrétiens « autochtones » et des chrétiens issus de l'émigration, avec ou sans papiers, parfois présidés par l'évêque du lieu. Ils sont souvent l'occasion de poser des gestes de solidarité concrète.

Dans la province de Marseille, la pastorale des migrants a mis en place une cellule d'alerte permettant de transmettre les informations importantes par Internet. « Cette organisation permet de résoudre des malentendus avec l'administration et d'éviter des bavures », insiste le P. Olivier Laurent, délégué diocésain à la pastorale des migrants pour le diocèse de Fréjus-Toulon. Le cas le plus récent est celui d'un jeune du Cap Vert qui allait chercher ses papiers. « Il s'est fait ramasser en entrant dans le métro, raconte le P. Laurent. Des policiers lui ont demandé ses papiers, qu'il n'avait pas, et pour cause. Il s'est retrouvé dans un centre d'hébergement d'urgence et a connu trois jours de drame. Il a fallu, sur le terrain, une intervention assez vigou-

reuse de toute l'équipe de la pastorale des migrants de Marseille pour le tirer de là. »

Ces situations se répètent à travers la France et au-delà. À ceux qui se poseraient des questions sur la légitimité de ce « service de la solidarité et de la fraternité », Jean Paul II a répondu dans son message pour la Journée mondiale du migrant et du réfugié en 1996 : « Les différents diocèses ont le devoir de se mobiliser pour que ces personnes, contraintes à vivre en dehors de la protection de la société civile, trouvent un sentiment de fraternité dans la communauté chrétienne. » Rappelant la distinction à opérer entre le légal et le légitime, le Pape soulignait que « la solidarité est une prise de responsabilité à l'égard de ceux qui sont en difficulté. Pour le chrétien, le migrant n'est pas simplement un individu à respecter selon des normes fixées par la loi, mais une personne dont la présence l'interpelle et dont les besoins deviennent un engagement dont il est responsable. »

« Pas un problème, mais un phénomène de société »

À l'heure où les parlementaires français débattaient une fois

JOURNÉE MONDIALE 2008 DU MIGRANT ET DU RÉFUGIÉ

« Jeune de tout pays, partage tes trésors », tel sera le thème de la Journée mondiale du migrant et du réfugié, célébrée le 13 janvier 2008. Une journée de prière, d'action de grâce et de sacrifice pour cette richesse que représentent les jeunes de tout pays. « La foi chrétienne doit questionner notre manière de vivre en société, c'est l'objectif de cette journée », indique le P. Stéphane Joulain.

■ LES MIGRATIONS VUES D'AFRIQUE

Pour les jeunes Africains qui partent chercher un travail en Europe, l'aventure tourne souvent à la tragédie. Les évêques de la Conférence épiscopale de l'Afrique de l'Ouest francophone (Cerao) en sont conscients. Du 8 au 12 mai, la commission de la Cerao chargée de la pastorale des migrants, représentée par Mgr Barthélémy Djabla, archevêque de Gagnoa (Côte d'Ivoire) et président de cette commission, et Mgr Paul Ouedreago, évêque de Fada N'Gourma (Burkina Faso) et vice-président, a organisé à Abidjan un colloque sur ce thème. Invité en tant qu'évêque en responsabilité de la pastorale des migrants au sein de la Commission épiscopale de la Mission universelle de l'Église, Mgr Claude Schockert y représentait les pays européens d'accueil, Mgr Vincent Landel, archevêque de Rabat, les pays de transit, et Mgr Agostino Marchetto, le Conseil pontifical pour la pastorale des migrants.

« Je me suis rendu compte de l'intérêt que nous avons à nous rencontrer entre acteurs de la pastorale des migrants des pays de départ, de transit et d'arrivée », souligne Mgr Schockert. Un constat identique du côté des acteurs de la pastorale des migrants des diocèses d'Afrique de l'Ouest, interpellés par l'organisation et l'efficacité de l'action pastorale dans ce domaine en France.

de plus d'un projet de loi sur l'immigration tendant à restreindre l'immigration familiale et le droit d'asile, la Conférence des évêques de France s'est mobilisée. Les éléments du projet de loi jugés contraires à la Doctrine sociale de l'Église ont été repérés et présentés à Brice Heurtefeux, ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement, par la délégation qui l'a rencontré. Celle-ci était composée de Mgr Claude Schockert, membre de la Commission épiscopale pour la Mission universelle de l'Église, en responsabilité pour la pastorale des migrants, et de

représentants du Service national de la pastorale des migrants et des personnes itinérantes et du Service national pour les questions familiales et sociales. Après avoir souligné que, pour l'Église, le regroupement familial était un droit toujours à respecter, ils ont fait part de leur étonnement qu'aucun article ne soit consacré au codéveloppement. La délégation a en outre proposé d'organiser un groupe de travail sur l'intégration. Après cet entretien, la Conférence des évêques de France a décidé de rédiger sur ce sujet une déclaration visant à inciter chrétiens et non chrétiens

à réfléchir sur les conséquences humaines de ce projet. Dans leur déclaration du 1^{er} octobre 2007, Mgr Olivier de Berranger et Mgr Claude Schockert se sont notamment dit inquiets « des conditions toujours plus restrictives mises au regroupement familial qui est un droit toujours à respecter ».

« Quatre textes de loi sur l'immigration en deux ans ! Ce fait de société serait-il le premier souci des Français ?, s'interroge le P. Stéphane Joulain, responsable de la Pastorale des migrants au Service national de la pastorale des migrants et des personnes itinérantes. Le rôle de l'Église, et plus particulièrement de la Pastorale des migrants, est alors d'informer les chrétiens sur ce qui n'est pas un problème, mais un phénomène de société qui doit être considéré dans sa globalité dans une conjonction de droits et de devoirs. »

Rencontres interreligieuses

Afin de favoriser les rencontres avec les personnes issues de communautés non chrétiennes,

les services diocésains de la pastorale des migrants travaillent à mettre en place des groupes de recherche et des formations sur l'islam, le bouddhisme ou d'autres traditions religieuses. Le diocèse de Lille a ainsi créé un « Relais monde musulman » qui explore la manière dont l'islam imprègne toutes les dimensions de la vie d'un musulman. Pour rencontrer l'autre en vérité, ne faut-il pas apprendre à le connaître ? À Roubaix coexistent cent nationalités différentes, aussi Mgr Defois a-t-il créé un groupe de recherche sur l'interreligieux.

Dans le diocèse de Strasbourg, un groupement d'amitié islamo-chrétien a été mis en place. Il prépare, avec des paroisses protestantes, une semaine d'amitié islamo-chrétienne. Le regard porté sur l'autre différent, le regard du croyant sur Dieu et de ce dernier sur l'homme, telle est la thématique développée lors de cette semaine, durant laquelle sont proposées des rencontres et prières vécues ensemble. L'objectif, souligne Jean-Marie

Merci José da Silva

Depuis dix-sept ans, José da Silva sillonne la France au nom de sa responsabilité pastorale auprès des migrants. Pendant neuf ans, il a dirigé le Service national de la pastorale des migrants, offrant son attention à tous et à chacun. Il a su apporter à l'Église un sens profond du respect et de l'attention à la personne en migration, en même temps qu'une expertise très appréciée. José da Silva, qui vient de prendre sa retraite, peut désormais profiter de son épouse Sofia, de ses enfants et de son petit-fils Ugo.



DK

Ancel, délégué diocésain à la pastorale des migrants pour le diocèse de Strasbourg, est que « chrétiens et musulmans se connaissent, se rencontrent et n'aient plus peur de leurs différences ».

Les services diocésains de la pastorale des migrants s'efforcent de transmettre une « expérience en humanité » aux acteurs ecclésiaux de leur diocèse, leur donnant des balises pour aller vers les hommes et les femmes issus d'une autre culture. C'est l'objectif du cycle sur l'islam étalé sur trois ans mis en place dans le diocèse de Lille.

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, des chrétiens d'origine étrangère deviennent à leur tour responsables de communautés catholiques issues de l'émigration. Dans l'Église, nul n'est étranger !

Patrick de Sagazan

Pour en savoir plus
Service national de la pastorale des migrants et des personnes itinérantes, tél. 01 43 72 47 21, e-mail : snpm@eglisemigrations.org, site : eglisemigrations.org.

Pour aller plus loin
● Sous la coordination du P. Bernard Fontaine (préface de Mgr Jean-Luc Brunin et postface de Mgr Claude Schockert) : *Les Églises, les migrants et les réfugiés. 35 textes pour comprendre*, Éd. de l'Atelier, 2006, 126 p., 15 euros.

● *Documents Épiscopat*, n°7-8/2004, « Quand l'étranger frappe à nos portes », 8 euros, tél. 01 72 36 68 53, e-mail : documents.episcopat@cef.fr.

UN FESTIVAL DE CINÉMA AFRICAÏN À BESANÇON

Une image vaut mieux qu'une grande démonstration. Gérard Marion, délégué diocésain à la pastorale des migrants du diocèse de Besançon a lancé en 1996 un festival « Lumières d'Afrique de Besançon » qui présentera sa septième édition du 10 au 18 novembre 2007. L'objectif est de faire connaître de jeunes réalisateurs africains, mais pas seulement : durant le festival, des écrivains, des photographes et des conteurs africains sont invités. Des Africains de Besançon sont associés aux projections, donnant des clefs de lecture et participant aux échanges après la projection. Une initiative qui donne un aperçu de ce que les Africains peuvent apporter à la culture universelle. Renseignements : Festival « Lumières d'Afrique », tél. 03 81 81 39 70, e-mail : contact@lumieresdafrique.com.

FRÉJUS-TOULON QUEL AVENIR POUR LA FAMILLE HUMAINE ?

Les deuxièmes Assises de l'observatoire sociopolitique du diocèse de Toulon se tiendront le samedi 17 novembre, à La Castille. Les participants sont invités à réfléchir à la question « Quel avenir pour la famille humaine ? » au travers de forums portant sur différents thèmes : « Éducation et vie en société » ; « La famille : résistance à la marchandisation du monde » ; « Vivre la fraternité avec les familles migrantes » ; « Image de la famille dans les médias » ; « La bonne nouvelle du mariage » ; « Handicap et fin de vie : quel accompagnement de la famille ? ».
« La famille est essentielle à l'équilibre de l'individu comme à la cohésion sociale, explique Jean-Louis Banès, responsable de l'observatoire. L'enjeu des prochaines Assises est de faire reconnaître la contribution majeure de la famille au bien commun, au bien-être de la personne et à l'harmonie de la vie en société, et d'examiner les questions sociales et politiques sous l'angle familial afin de permettre un développement durable de notre tissu social. »
Renseignements : Diocèse de Fréjus-Toulon, 68, impasse Beaulieu, BP 518, 83041 Toulon cedex 9, tél. 04 94 27 92 60, site : www.diocese-frejus-toulon.com.



DK

CCMF MÉDECINE ET CHARITÉ

Le prochain congrès national du Centre catholique des médecins français se tiendra les 1^{er} et 2 décembre, à Paris. Cette 27^e rencontre du CCMF aura pour thème « Médecine et charité ».
Renseignements : CCMF, 5, avenue de l'Observatoire, 75006 Paris, tél. 01 46 34 59 15, site : www.ccmf.info.

INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS CRÉATION D'UNE NOUVELLE FILIÈRE

En septembre 2008, l'Institut catholique de Paris (ICP) ouvrira une filière sciences politiques (au sein de sa Faculté de sciences sociales et économiques) destinée à former de futurs responsables politiques et économiques. Dans ce cadre, l'ICP organise un colloque intitulé « Bien commun, personne et sens » le 30 novembre prochain. Cette journée se déroulera en deux temps : une rencontre au Sénat avec des universitaires, des hauts fonctionnaires et des directeurs de banque le matin, et des ateliers de réflexion à l'ICP l'après-midi. Par ailleurs, la chaire « Éthique et finance », nouvellement créée à l'Institut catholique de Paris, consacre, à partir du 15 novembre, un cycle de quinze conférences publiques à l'étude des propos et des silences de la Doctrine sociale chrétienne sur la question financière.
Renseignements : ICP, 21, rue d'Assas, 75270 Paris cedex 06, tél. 01 44 36 52 00, site : www.icp.fr.